

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2014

---

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CE941

présenté par

Mme Allain, Mme Bonneton, Mme Massonneau et M. Molac

-----

### ARTICLE 13

Substituer à l'alinéa 13 l'alinéa suivant :

« Après le mot :« fait », la fin de la première phrase du premier alinéa est ainsi rédigée : « selon l'ordre des priorités établi par le schéma des structures. » ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Plutôt que de prévoir, en matière de contrôle des structures, des dispositions spécifiques à la SAFER, cet amendement propose d'imposer à la SAFER le respect des rangs de priorité fixés par le schéma des structures pour ses choix d'attribution.